

« Gilets Jaunes » : et à la fin... les transporteurs payent !



« Gilets Jaunes » : et à la fin... les transporteurs payent !

La contestation des « *Gilets jaunes* » initiée le 17 novembre dernier semble s'être installée dans une contestation beaucoup plus large que la simple demande de baisse ou de suppression des taxes sur les carburants. Un point semble acquis depuis le 5 décembre : les hausses prévues dans le cadre de la trajectoire de fiscalité fixée dans la loi de finances 2018 (il y a un an !) semblent désormais annulées. Sur ce point, on n'évoque plus le moratoire initial que le Premier ministre avait annoncé le 24 heures plus tôt. « *Trop peu ! Trop tard !* » ont entonné en cœur des responsables politiques qui de l'extrême droite à l'extrême gauche, en passant par le centre, sont trop avides de récupérer un mécontentement populaire dont ils sont, eux aussi pourtant, en partie responsables. Une certaine réserve, voire un certain silence, serait de bon ton !

L'Histoire de notre pays est remplie de ces mouvements revendicatifs, révolutionnaires parfois, violents souvent, qui surgissent soudain comme un coup de tonnerre dans un ciel orageux... Sans remonter trop loin des *Canuts Lyonnais* aux colères paysannes du Languedoc au début du XXe siècle pour aller aux *Jacqueries* de l'ancien régime, en passant par les barricades de 1830, 1848, 1870 ou 1968, la colère des citoyens, des travailleurs et/ou de la jeunesse s'est manifestée contre les décisions d'un régime politique en place, quel qu'en soit la nature, monarchie ou République. La cause commune est toujours la même : misère économique et/ou sociale, fiscalité injuste, travail dévalorisé qu'un sentiment de mépris des gouvernants exacerbe. De Louis XVI à Charles X et Louis-Philippe, les monarques en firent l'amère expérience, tous y perdant leur trône quand ce ne fut pas la tête...

Le XXe siècle nous a appris pourtant à sortir de ces convulsions. Que ce soit en 1936 avec les *accords de Matignon* ou en 1968 avec ceux de *Grenelle*, de BLUM à POMPIDOU, l'État a initié le plus souvent avec les corps intermédiaires que sont les syndicats et les organisations professionnelles, ce qu'on nomme aujourd'hui encore le dialogue social.

Peut-être sommes nous là dans le nœud gordien de ce mouvement dit des « *Gilets jaunes* ». Dialoguer ? Mais avec qui ? On a vu très vite les limites de l'exercice face à des « *Gilets jaunes* » sans représentation, sans meneurs légitimes et (osons le dire) sans doctrine ni revendications structurées. D'où peut-être le refus d'y répondre... La sincérité des uns et vite dépassée par le jusqu'au boutisme des autres. Comment s'étonner dès lors qu'une violence concrète, identifiée, s'exerce contre les biens et les personnes (en l'occurrence les policiers, les gendarmes, les pompiers, et plus récemment envers les conducteurs routiers) ? Il est évident que ces individus appelés « casseurs » n'ont rien à voir avec l'engagement authentique d'une majorité... Mais si tous les *Gilets jaunes* ne sont pas des casseurs, tous les casseurs sont des *Gilets jaunes*, ou du moins se présentent-ils comme tel ! De ce seul point de vue, tous ceux qui encouragent, animent ce mouvement portent une lourde responsabilité pour prévenir les potentiels dérapages qui pourraient intervenir à l'occasion des prochains rassemblements du week-end qui vient...

L'OTRE, organisation professionnelle, attachée aux valeurs républicaines, élément constitutif de sa représentativité, appelle au calme et à la raison. Elle appelle toutes les parties au dialogue. Seul ce dernier fonde le contrat social de notre pays. Hors cela, tout espoir de sortir par le haut de cette crise est vain ! Comme pour les individus, la colère conséquence d'une forme de frustration, est mauvaise conseillère. Ni la violence, ni l'insulte, ni la destruction de bâtiments publics ou de commerces privés, ni l'invective, ne seront des arguments de progrès et encore moins, bien sûr de paix...

Dans ce contexte l'OTRE ne peut au surplus que regretter l'appel à la grève des conducteurs lancé par FO et la CGT pour le 9 décembre. Elle le regrette d'autant plus qu'aucune menace ne pèse sur la rémunération des heures supplémentaires dans le transport routier : jamais elles ne seront rémunérées à 10 % comme ces deux organisations syndicales le soutiennent parce que le décret annulé qui ouvrirait cette possibilité ne le sera que fin août 2019 et parce que le projet de loi

LOM qui sera adopté dans le premier semestre 2019 garantit, dans son article 42, la rémunération des heures supplémentaires à 25 % et 50 % comme aujourd'hui ! Quoi qu'il en soit, l'OTRE n'a jamais imaginé remettre en cause les taux de majoration des heures supplémentaires des conducteurs routiers.

À l'heure des bilans de cette crise, il faudra nécessairement faire les comptes. Il risque d'être sévère pour l'activité du transport en particulier comme pour l'activité économique en France. 600 millions d'euros de pertes estimées à ce jour pour la branche. Nombre d'entreprises ne s'en relèveront pas. Les « *Gilets jaunes* » n'ont certainement pas voulu cela...

Gageons pourtant qu'en bloquant prioritairement les poids lourds sur les centaines de ronds-points qu'ils occupent ou filtrent, les « *Gilets jaunes* » auront obtenu rapidement ce résultat aux dépens des professionnels routiers méprisés par ceux-là même qui s'en estiment victimes... !

Un comble mais surtout une réalité consternante... Toute cette agitation n'aura en définitive qu'un résultat bien tangible : à la fin, les transporteurs payent !

Philippe BONNEAU